

JUSTICE. Atteinte de la maladie de Parkinson après avoir été victime d'une intoxication aigüe aux pesticides lors de travaux à la vigne, Sylvie Berger demande la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, Château Vernous à Lesparre-Médoc.

Vigne : la santé de Sylvie Berger brûlée par les pesticides

✓ Mathieu CAURRAZE

« Il est difficile de se dire que le métier pour lequel vous avez tant donné va vous faire souffrir jusqu'à la fin de votre vie. » Atteinte de la maladie de Parkinson, Sylvie Berger, ouvrière viticole depuis 1991 (en Charente avant d'arriver en Médoc en 2003), était devant le tribunal de grande instance de Bordeaux, lundi 28 janvier, pour témoigner de ses souffrances qui ne la quittent plus depuis sept ans. Paralytie sur son côté droit, perte de mémoire, grosse fatigue... sont devenues son quotidien. Elle attendait cette audience depuis longtemps après huit reports successifs. En février 2017, elle a saisi la justice pour attaquer Château Vernous, où elle est salariée depuis 2003, pour faute inexcusable. En effet, la Bégadanaise de 48 ans accuse la propriété de Lesparre-Médoc d'être responsable de sa maladie après avoir été, comme elle le dit, « intoxiquée » avec des produits phytosanitaires de type CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique). Dans ce combat, elle est accompagnée des militants anti-pesticides du Collectif Info Médoc Pesticides, Alerte Aux Toxiques et Alerte Pesticides Haute Gironde, qui étaient présents à Bordeaux. Défendue par le cabinet d'avocats parisien Teissonnière-Topaloff, l'ouvrière viticole reproche notamment à son employeur une absence de formation et d'information des salariés sur l'utilisation de ces produits, mais aussi un manque d'équipement de protection individuelle. De son sac, elle sort une paire de gants bien trop grands pour ses mains. « Voilà ce que l'on me donnait, montre-t-elle. Des gants de taille 9 alors que je fais du 6,5. Il est impossible de travailler avec un tel équipement. »

Des brûlures sur le visage

La vie de Sylvie Berger a basculé le 8 juin 2012. Une date gravée dans sa mémoire. Une journée dont elle n'a oublié aucun détail. Ce jour-là, avec une collègue, elle relève les fils dans la vigne, la tête et les mains dans le feuillage. Sur cette parcelle, deux produits chimiques ont été épanchés quelques jours auparavant, un engrais foliaire la veille et un fongicide trois jours plus tôt. « Avec la rosée du matin, on reçoit des éclaboussures au visage, raconte-t-elle. Quand la température commence à monter, entre 10 heures et 11 heures, je ressens des brûlures sur le visage, mes yeux pleurent, j'ai envie de vomir, l'estomac brûle et des aphtes arrivent dans ma bouche. » Les premiers

signes d'une maladie qui sera diagnostiquée quatre ans plus tard. Faisant rapidement le lien entre son état et l'épandage des produits, elle alerte son supérieur au moment de la pause de midi lui dit de sortir des vignes, de se reposer et de changer de parcelles. Cette matinée de travail marque le début du cauchemar pour cette mère de famille. Au fil des mois, les symptômes ne disparaissent pas malgré le traitement prescrit par son médecin, qu'elle a consulté une semaine après son intoxication. L'état de Sylvie Berger se dégrade assez rapidement. Vertiges, mais aussi pertes de mémoire et de concentration apparaissent, en plus du mal à l'estomac, des aphtes et de la fatigue toujours présents. Lors d'une visite médicale à la Mutualité sociale agricole (MSA) en mars 2013, le médecin du travail décide de faire faire une enquête Phyt'attitude pour savoir quel produit utilisé par le château peut être à l'origine de chaque symptôme. « Quand les vendanges 2013 arrivent, je ne supporte plus la lumière et le bruit, se souvient-elle. Il m'est impossible de faire les courses. Les aphtes que j'ai toujours dans la bouche m'empêchent de me nourrir correctement. » Elle alerte le médecin du travail qui, en novembre 2013, décide de réaliser une analyse bucco-pharyngée. On lui annonce qu'elle est atteinte de l'anémie de Biermer. Cette maladie rare, qui touche généralement des femmes après 60 ans, se caractérise par une atrophie de la muqueuse de l'estomac.

La maladie du viticulteur

L'état physique de Sylvie Berger continue à s'aggraver avec l'apparition d'épisodes de rigidité musculaire, de tremblement intérieur et d'akinésie. « Je me déplaçais comme une mamie de 80 ans », se souvient-elle. Après plusieurs périodes d'arrêt maladie, le médecin considère qu'elle n'est définitivement plus apte au travail en janvier 2016. Quatre mois plus tard, après avoir consulté un spécialiste, on lui annonce qu'il peut s'agir d'une dénévation dopaminergique. « Le 26 avril, suite à un DaTSCAN, le diagnostic tombe, raconte-t-elle. On m'annonce que je suis atteinte de la maladie du viticulteur. » Autrement dit, Parkinson. Une maladie neurodégénérative dont on ne guérit pas. Le traitement pour Parkinson est symptomatique et peut seulement atténuer les souffrances. « Je dois beaucoup marcher, mais loin des vignes pour ne plus être en contact avec les produits chimiques »,



Sylvie Berger attend que la justice reconnaisse la faute inexcusable de son employeur.

PHOTO JDM

explique-t-elle. Sa vie est devenue un enfer. Le lien entre la maladie de l'ouvrière viticole et le contact avec les pesticides dans la vigne est rapidement fait. « L'exposition aux pesticides est la première question que vous pose le médecin spécialisé en neurologie », dit-elle. Sa maladie est reconnue comme maladie professionnelle le 31 octobre 2016. Elle fait référence au tableau n°58 du régime agricole qui considère la maladie de Parkinson provoquée par les pesticides comme maladie professionnelle. L'autre grande souffrance de Sylvie Berger est ce qu'elle affirme être le déniement de son employeur face à sa maladie. « Il a toujours mis en cause mes dires et les rapports des médecins », confie-t-elle, regrettant le refus de demande de conciliation de la part de la direction du château. « J'ai donné plus de 15 ans de ma vie à cette propriété », dit-elle en lançant un regard à son mari. « Vernous était comme notre château. Nous y étions très investis », ajoute Daniel qui a travaillé pendant douze ans pour la propriété, qu'il a dû quitter en 2016 suite au litige avec sa femme. Il a été ouvrier viticole (tracteuriste), avant de finir régisseur la dernière année. « C'est moi qui épanchais les produits dans la vigne », confie-t-il la gorge serrée.

Le château est certifié HVE3

Le gérant de Château Vernous, Pierre-Jean Larraqué, explique que le domaine médocain a changé de propriétaire depuis les faits de juin 2012. Le château a en effet été racheté par le groupe LVI

(Larraqué vins international) via la société Vignobles Pierre Jean Larraqué, le 1^{er} mars 2013. « Nous avons découvert cette affaire en 2016 », assure Pierre-Jean Larraqué qui nie toute demande de conciliation de la part de Sylvie Berger. « Dès le rachat, nous avons entamé une démarche respectueuse de l'environnement pour obtenir la norme HVE3 (haute valeur environnementale niveau 3) », ajoute le gérant. La HVE3, fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation, est le plus haut des trois niveaux de la certification environnementale des exploitations agricoles. Pierre-Jean Larraqué affirme également que le personnel est formé et informé sur les produits utilisés. Aussi, l'avocat de Château Vernous, Éric Mandin, a rappelé lors de l'audience que la propriété classée cru bourgeois doit répondre à un cahier des charges contrôlé par un organisme certificateur. Enfin, toujours selon l'avocat, « il faut que l'employeur ait conscience ou connaissance d'un risque pour qu'il y ait faute inexcusable ». « Or, avant 2012 et l'inscription de la maladie de Parkinson sur le tableau des maladies professionnelles, ce n'était pas le cas », argumente-t-il. Avec ce procès, dont la décision a été mise en délibéré au 26 mars, Sylvie Berger espère que la justice condamnera son employeur pour faute inexcusable, ce qui constituerait une première dans le milieu viticole.

C'EST DIT

« Labarde n'a toujours pas de protection contre les inondations »

Yoann Barès, élu au conseil municipal de Labarde, a profité du micro tendu par le député Benoit Simian lors de ses vœux à Blanquefort (lire page 8) pour faire passer un message : la commune, qui avait subi des inondations lors de la tempête Xynthia de 2010, pourrait être mieux protégée des crues estuariennes si la digue d'Issan était réalisée. Yoann Barès recevait justement, ce soir-là de la part du député, la médaille de l'Assemblée nationale pour l'aide apportée par le club de football de l'US Beychevelle (dont le Labardais est le président) aux sinistrés des inondations de l'Aude.

USINE FORD

Ford Motor doit revoir sa copie

Lundi 28 janvier, la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a annoncé le rejet du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) présenté par Ford en décembre pour son usine de Blanquefort. Cette décision « a pour objectif de sécuriser l'ensemble des parties, en pointant la non-conformité de la procédure », a expliqué la préfecture de la Gironde dans un communiqué. Le rejet du plan social redonne de l'espoir aux salariés, grâce au délai supplémentaire donné à Punch Powerglide pour présenter des lettres d'intentions de commandes. Et peut-être convaincre Ford d'accepter son offre de reprise, refusée en décembre dernier.

le journal du Médoc
14-16, rue Camille-Maumezy - BP2
33112 Saint-Laurent-Médoc
Tél. 05 57 75 14 00 - Fax 05 57 75 14 01
e-mail : redaction@lejournaldumedoc.fr
Édité par Presse et Médias de Gironde
SARL au capital de 1500€
Siège Social : Rue du Dr Jean-Vincent
BP 20238 - 33028 BORDEAUX Cedex
Actionnaire : Presse et Médias du Sud-Ouest
Directeur de la publication : Vincent DAVID
Rédaction :
Dominique BARRET : Rédacteur en chef
d.barret@lejournaldumedoc.fr
Lucy CHARPIE : Secrétaire de rédaction
l.charpie@lejournaldumedoc.fr
Mathieu CAURRAZE : Journaliste
m.caurraze@lejournaldumedoc.fr
PUBLICITÉ : Fanny SALLES
f.salles@lejournaldumedoc.fr
Secrétariat administratif :
Céline FRANCES c.frances@lejournaldumedoc.fr
Impression : Imprimerie SAPESSO-BORDEAUX
Inscrit à Diffusion-Contrôle OJD
n° de commission paritaire : 0921 C68661
n° ISSN : 1280-2093
Le Journal du Médoc est habilité à publier
les annonces légales et judiciaires
Fondé en 1997 par Françoise et Jean-Pierre GAUFFRE
Ce journal est imprimé sur du papier 42 g certifié PEFC 100% - FSC®/C17-01890
produit en Espagne. Taux de fibres recyclées : 98%. Émission de CO₂ :
75 g CO₂ eq par exemplaire (Norme EN15303-325-16, norme 2017)